



Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 13 décembre 2022

Président : Monsieur Hichem Tabka

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Préavis n°9 – Budget 2023
6. Communications de la municipalité
7. Élection d'un deuxième vice-président du CG
8. Élection membre pour l'ASIYE
9. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la salle de Commune à Villars-Epeney.

Le président ouvre la séance à 20h00.

1. APPEL

Sur un total de 21 membres, **10 sont présents**, 6 sont excusés et 5 absents. Le **quorum** (33% des membres du Conseil Général) **est donc atteint**.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.10.2022

Madame la syndic souhaite modifier l'ordre du jour et ajouter un point « communications de la municipalité ». Le président en prend bonne note et l'ajoute en point n° 6.

En l'absence de remarques ou questions, le **procès-verbal du 10.10.2022 est adopté** à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Assermentation de Monsieur Norbert Max Bläuenstein.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président a reçu une communication d'ordre administrative par rapport au remboursement des frais et des jetons de présence. La municipalité a souhaité procéder de manière plus formelle avec l'introduction de formulaires relatifs à ces remboursements (déjà transmis par le président). Les montants seront payés sur les comptes bancaires des conseillers. Pour la participation aux conseils, un jeton de présence de CHF 10.- est remboursé comme usuel (et non en fonction de la durée). Le président demande aux conseillers de compléter et lui retourner ces documents au plus vite (par courriel ou boîte aux lettres).

5. PREAVIS N° 9 – BUDGET 2023

Le président demande à la municipalité de résumer le préavis dont les conseillers ont reçu au préalable une copie. Il n'est pas jugé nécessaire de le faire étant donné que tous les conseillers ont déjà pris connaissance du préavis. Le président demande dès lors à la présidente de la commission de gestion de présenter les deux rapports (majorité et minorité).

Madame Péri Handschin (présidente de la commission de gestion) lit les deux rapports. La majorité de la commission (Mme Peri Handschin et M. François Roulier) recommande d'accepter le préavis alors qu'il est rejeté par la minorité (M. Bernard Duthé).

Madame la municipale des finances Mary-Claude Gondoux-Cea et le président résumant les tenants et aboutissants : au niveau des calculs, c'est un fichier (Excel) qui détermine les taux (péréquation, ASIYE, etc...), basé sur les rentrées d'impôts 2021 (données par le canton) car seuls les chiffres de 2021 sont soldés (la commission de gestion avait accès à ces fichiers).

Les chiffres ne sont pas encore connus pour 2022 et 2023. La minorité a utilisé une projection basée sur les rentrées d'impôts 2023 dans ce même fichier ce qui de facto va donner des taux de péréquation plus élevés. Or, le canton a demandé d'utiliser les chiffres de 2021 qui sont soldés.

Deux points importants sont à relever : 1. La commission de gestion a relevé une augmentation de charges, donc il serait judicieux que la municipalité fasse tout ce qu'elle peut pour qu'elles n'augmentent pas. 2. Les différences constatées entre le rapport de majorité et minorité sont basées sur les différences d'entrée de chiffres et non pas du système de calcul qui est cantonal et s'applique à toutes les communes (basés sur les chiffres de 2021 comme demandé par le canton). Sur cette base nous constatons que les calculs mentionnés dans le préavis de la municipalité sont corrects.

Monsieur Le Conseiller François Roulier indique que dans les grandes Communes, des provisions de charges sont réalisées sur la base des prévisions de rentrées d'impôts mais que cela ne s'est jamais fait pour de petites Communes. Il rappelle également l'importance d'investir car c'est un des moyens de diminuer les charges de la péréquation.

Le Président résume à nouveau les points de vue des deux parties (minorité et majorité). Il rappelle à la Municipalité de bien tenir compte du message de la commission concernant l'augmentation des charges, et que c'est une invitation à les réduire.

Le conseil vote sur le préavis n° 9 : **Le préavis n° 9 est adopté** à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la syndic nous informe que le 24 janvier 2023 sera fêtée l'indépendance vaudoise au refuge de Clar-Chanay. Le papet vaudois ainsi que les boissons seront offerts par la commune. Les desserts seront à apporter par les participants. Une invitation suivra ces prochains jours.

Monsieur Tomov nous informe que le canton de Vaud demande à toutes les communes de mettre à disposition de ses habitants un point de rencontre d'urgence pour les cas de délestage (possibles coupures d'électricité de plusieurs heures). Le point de rencontre sera au sein de la maison communale (salle de la municipalité). Ceci a pour but d'accueillir la population en difficulté qui ne pourrait pas rester chez elle en cas de coupure prolongée notamment à cause du manque de chauffage. Des communications et précisions de la part de la municipalité vont suivre à ce sujet.

Monsieur Heinzer demande si la municipalité dispose d'une génératrice. Monsieur Tomov répond que le point est en cours. La municipalité se penche sur de la location de plusieurs génératrices. Le but est de pouvoir alimenter au minimum la STEP en cas de pénurie d'électricité.

La municipalité se tient à disposition de la population en cas de plus amples questions à ce sujet.

7. ELECTION D'UN DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU CG

Monsieur Julien Leuthold démissionne étant donné qu'il va quitter la commune.

Madame Corinne Roulier se propose pour le poste et est élue par acclamation.

8. ELECTION MEMBRE POUR L'ASIYE

Après avoir demandé la charge de travail que représentait cette fonction (environ 2 fois 30 minutes par année), Madame Peri Handschin se propose pour le poste et est élue par acclamation.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Madame Annemarie Sürmely-Studer demande si la municipalité s'est penchée sur la question de l'éclairage des lampadaires durant la nuit.

Monsieur Tomov répond que la municipalité a eu une longue discussion à ce sujet. Ils ont pris une décision pragmatique et ont décidé de les maintenir allumés au vu des points suivants : 1. Baisse d'éclairage de 70% durant la nuit et les ampoules LED ont déjà une consommation réduite. 2. Aspect sécuritaire du village, notamment au niveau des cambriolages, mais également au niveau de la circulation routière (le village ne disposant pas de trottoirs partout).

Madame Corinne Roulier remercie encore toute la municipalité pour son dévouement.

Monsieur Bläuenstein remercie la municipalité pour le très joli sapin de Noël offert, le plus beau qu'il n'ait jamais eu !

En l'absence d'autres points, le Président du Conseil Général, Monsieur Hichem Tabka, remercie la municipalité ainsi que toutes les conseillères et tous les conseillers pour leur dévouement et clôt la séance du Conseil Général de Villars-Epeney à 20h55.

Le Président

Le secrétaire